

L'AMUF soutient la grève nationale des personnels des urgences



Communiqué de presse du 13 mai 2019 :

Depuis des années l'AMUF dénonce la dégradation des conditions d'accueil des patients et des conditions de travail es personnels dans les services d'urgence.

Les revendications des personnels actuellement en grève sont totalement légitimes et sont soutenues par les médecins urgentistes. Au-delà de la revendication salariale qui est incontournable au regard des rémunérations des agents publics quasiment bloquées depuis 2010, nous tenons à insister sur deux questions :

1. Les effectifs. Les recommandations professionnelles sur lesquelles s'appuient le chiffrage des besoins sont incontournables car elles ont été élaborées pour permettre un fonctionnement des services assurant la sécurité des patients. Les contester comme le font certaines directions d'hôpitaux, notamment celle de l'AP-HP, c'est assumer que pour des raisons budgétaires l'administration renonce aux critères de qualité, ce qui est susceptible d'entraîner une perte de chance pour les patients par défaut de moyens. Nous tenons à rappeler aux directions hospitalières et à la Ministre de la santé que ce type de situations engage leur responsabilité pénale en cas d'accidents.

2. Zéro « hospitalisations brancards. » Une des causes principales de la pénibilité du travail aux urgences, dénoncée par les urgentistes, est le temps passé à chercher des lits pour les patients. La logique de l'ambulatorio avec les fermetures massive de lits - 100 000 en 20 ans - trouve ici ses limites. Sur cette question aussi, les pouvoirs publics doivent prendre en compte leurs responsabilités : des études françaises et internationales montrent que le fait de ne pas être hospitalisé dans un délai raisonnable dans un lit adapté à sa pathologie entraîne une surmortalité tous patients confondus de 9 % et pouvant atteindre 30 % pour les patients les plus graves.

Il est évident qu'une réforme de notre système de santé est indispensable pour que la médecine de ville joue son rôle de premier recours et que l'hôpital accueille les patients nécessitant une hospitalisation dans des lits adaptés. Mais celle-ci prendra du temps afin que ses effets soient sensibles. Il est donc absolument nécessaire de répondre à l'urgence immédiate face à la situation de crise que connaissent les services d'urgence sur l'ensemble du territoire national.

L'AMUF demande à tous les urgentistes de soutenir le mouvement de grève des personnels soignants et de s'y associer localement en fonction

des situations des établissements.

L'AMUF interpelle la Ministre de la santé afin que des négociations nationales s'ouvrent dans les meilleurs délais.

Commentez cet article, partagez-le sur les réseaux sociaux, discutez-en avec vos collègues